

Compte-rendu du Conseil du 5 octobre 2020

Etaient présents : Mme Marie-Lucie HENRY - M. Gérard NOWACZYK - M. Stéphane VIOLANT - Mme Evelyne MAIRE – M. Jean-Michel MEXIQUE - M. Bruno LURION - Mme Evelyne WARIN -Monsieur Joël BERNARD - Mme Paméla BAYARD – Monsieur Benoît CHAUDILLON.

Absent excusé : Monsieur Yannick DUPAYS

Madame Paméla BAYARD a été désignée secrétaire de séance.

• **Convention avec le Pays du Lunévillois**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de projets de rénovation thermique, le Pôle d'Equilibre Territorial du Pays du Lunévillois peut accompagner les Communes.

Elle propose donc d'adhérer au conseil en énergie partagé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Pays du Lunévillois, d'une durée de trois ans. La cotisation sera d'1€ par habitant et par an.

• **Répartition du produit de la vente d'un immeuble par le SIVOM**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le bâtiment sis 9 rue Humbépaire à Baccarat, appartenant au SIVOM, a été vendu le 28 juillet 2020.

Lors du dernier Conseil Syndical, il a été décidé de répartir entre les Communes le produit de cette vente, en fonction du nombre d'habitants. Glonville recevra 5 618.66€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement de la somme de 5 618.66€ et autorise Madame le Maire à établir le titre de recette correspondant.

• **Programme d'actions en forêt communale**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles proposés par l'ONF pour l'année 2020 :

Travaux sylvicoles

Nettoisement de régénération parcelles 39 et 40

Cloisonnement sylvicole parcelles 23, 24, 25, 28, 29 et 30 pour un montant de 15 700€ HT

Travaux sylvicoles

Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelle 19 pour un montant de 2 600€ HT

Travaux de maintenance parcellaire

Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture parcelles 2,16,26, 27 et 35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte uniquement les travaux de maintenance parcellaire, qui seront réalisés en régie par les employés municipaux ou par les chasseurs.

Parcelles 1, 17, 19, 23 et 41 pour 2020, pour un montant de 8 000€ HT

- **Expertise sur l'exploitation de l'automne/hiver 2019 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis établi par l'ONF pour l'expertise sur le cubage des coupes de l'automne hiver 2019 2020, pour un montant de 3 136€ HT, soit 3 763.20€ TTC.

- **Règlement de l'affouage**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le règlement d'affouage de l'hiver 2020-2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ledit règlement et précise les conditions pour être attributaire d'un lot d'affouage :

la famille doit habiter Glonville depuis au moins six mois, disposer d'une installation de chauffage au bois, et s'engager à utiliser le bois attribué pour se chauffer en s'interdisant toute revente de ce bois.

Lors du Tirage au sort des lots : chaque affouagiste remettra copie de son attestation d'assurance, signera le règlement d'affouage (s'en verra remettre une photocopie), se fera indiquer les modalités de paiement de la taxe d'affouage.

- **Décision budgétaire modificative**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'arrivé en fin d'année, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires, pris sur l'excédent de fonctionnement.

Article chapitre	Intitulés	Crédits votés	Proposition	TOTAL
Investissement - recettes				
021/021	Virement du fonctionnement	130 984.76	+ 16 014.37	146 999.13
Fonctionnement - dépenses				
023/023	Virement à la section d'investissement	130 984.76	+ 16 014.37	146 999.13
Fonctionnement - dépenses				
70681129	Modernisation réseaux collecte	0.00	+ 3 500.00	+ 3 500.00
Investissement dépenses				
2151/21	Réseaux de voirie	75 000.00	+ 16 014.37	91 014.37

- **Versement d'une subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 70€ à la coopérative scolaire, en remboursement de l'achat d'un meuble de rangement.

Les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget communal de l'exercice 2020.

- **Adhésion aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au forfait de base, à la médecine professionnelle, au forfait santé (mutuelle), au forfait assurance statutaire, au forfait assurance prévoyance et personnel temporaire.

- **Participation manifestation de Noël**

L'Amicale des personnels de la Communauté de Communes organisera la projection d'un film au cinéma de Lunéville pour les enfants nés entre 2007 à 2020.

A cette occasion les enfants recevront un cadeau d'une valeur de 50€.

Elle propose aux communes de s'associer en participant à hauteur de 50€ par enfant du personnel concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de verser à l'Amicale du Personnel la somme de 50€, pour un enfant d'un salarié communal.

- **Proposition de revoir le loyer de l'appartement F3**

Madame le Maire informe que le logement de type T3, sis 26 Rue Haute, sera reloué à compter du 15 octobre prochain.

A cette occasion, elle propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le loyer à la baisse, celui-ci apparaissant élevé par rapport au loyer de l'appartement T4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, par 6 voix pour, 2 contre et deux abstentions, fixe comme suit le nouveau loyer :

- 440€ au lieu de 475€
- La provision sur charges reste inchangée, soit 50€.

- **Utilisation du véhicule électrique dit « Lulu » en autoportage**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au forfait mensuel pour l'utilisation du véhicule dit « Lulu », par les élus de la Commune.

Le coût est de 10€ par mois, pour une utilisation maximale de 20H00.